

Motards : une exception pour la sécurité routière



Les motards en colère et la municipalité de Saint-Dié cheminent vers un terrain d'entente.

Philippe Vincent, coordinateur de la fédération des motards en colère des Vosges et son adjoint Alain Dony ont été reçus, hier, à la mairie de Saint-Dié-des-Vosges concernant leurs actions de sécurité routière sur le circuit du Géoparc.

En réponse aux plaintes des riverains, la mairie déodatienne avait récemment pris un arrêté municipal autorisant l'ouverture du circuit du Géoparc uniquement de 10 h à 12 h le dimanche matin. Une décision qui remettait en question les actions de sécurité routière organisées au Géoparc par la fédération des motards en colère : "Au cours de ces journées, des encadrants qualifiés apprennent aux motards comment se comporter sur un circuit et surtout leur font prendre conscience qu'on ne peut se comporter sur la route comme sur un circuit", a expliqué hier Philippe Vincent à Antoine Deschamps et Salvatore

Arena, adjoints au maire, soulignant l'aspect sécurité de ces manifestations qui s'inscrivent d'ailleurs dans le plan départemental d'action pour la sécurité routière. Les représentants de la mairie ont écouté avec attention ces explications et se sont montrés compréhensifs et convaincus de trouver un terrain d'entente d'ici peu : "Il y a arrêté municipal mais puisqu'il s'agit de la sécurité routière et dans cet intérêt, nous devrions pouvoir trouver un accord à titre exceptionnel."

Invités à faire une demande par courrier, les motards en colère sont repartis optimistes et bien décidé à faire respecter certaines règles au cours de ces journées : "Toutes les personnes qui abuseront du circuit lors de ces rendez-vous seront aussitôt rappelées à l'ordre."

La demande des motards est appuyée par les 595 signatures récoltées aux quatre coins de la France pour soutenir la demande.

Liberté de l'est 16/02/2008